



Problème avec mon propriétaire

Par **camillef**, le **02/11/2010** à **11:12**

Bonjour,
Mon départ de l'appartement sans préavis a été possible car le propriétaire avait trouver un nouveaux locataire. Il a signer un bail avec ce nouveau locataire mais celui ci ne peut honorer le dépôt de garanti. Le propriétaire souhaite annulé le bail et de ce fait me dit que je suis toujours locataire (dans le délai de dédit) de son appartement.
A t'il réellement la possibilité d'annulé le bail , quel recours ai je pour ne pas payer le loyer de cette appartement que je n'occupe plus et dont l'état des lieu a été fait?

Par **Clara**, le **02/11/2010** à **11:33**

Le depot de garanti n'etant plus que de 1 mois, ne peut-il pas lui echelonner sur les premiers mois de loyer, à voir entre eux

Par **mimi493**, le **02/11/2010** à **13:21**

Le locataire est entré dans les lieux, il a commencé à payer son loyer ?

Par **camillef**, le **02/11/2010** à **13:25**

le locataire n'a tjrs pas investit les lieux mais a fait toute les démarches et les deux partis ont signer le bail
rnde plus en ce qui concerne le depot de garantis, s agissant d'un meublé le

proprietaire demande deux mois de loyer